

ad H: 366 / XXIV. 14.
St-Petersbourg, le 30 Décembre 1898.

Lorsqu' au mois d'août
dernier mon Auguste Maître
m'ordonnait de proposer aux
Gouvernements dont les Représen-
tants se trouvent accrédités
à St-Petersbourg la réunion
d'une Conférence destinée à
rechercher les moyens les plus
efficaces d'assurer à tous les
peuples les bienfaits d'une
paix réelle et durable et
de mettre avant tout un
terme au développement pro-
gressif des armements
actuels, - rien ne



semblait s'opposer à la réalisation plus ou moins prochaine de ce projet humanitaire.

L'accueil empressé fait à la démarche du Gouvernement Impérial par presque toutes les Puissances ne pouvait que justifier cette attente.

Appréciant hautement les termes sympathiques dans lesquels ~ était conçue l'adhésion de la plupart des gouvernements, le Cabinet Impérial a pu recueillir en même temps avec une vive satisfaction les témoignages du plus chaleureux assentiment qui lui étaient adressés, et ne cessent de lui parvenir, de la part de toutes les classes de la société de différents points du globe terrestre.

Malgré le grand courant d'opinion qui s'était

produit en faveur des idées de pacification générale, l'horizon politique a sensiblement changé d'aspect en dernier lieu. Plusieurs puissances ont procédé à des armements nouveaux, s'efforçant d'accroître encore leurs forces militaires, et, en présence de cette situation incertaine, on pourrait être amené à se demander, si les puissances jugeaient le moment actuel opportun à la discussion internationale des idées émises dans la circulaire du 12/24 Août.

Espérant toutefois que les éléments de trouble qui agitent les sphères politiques feront bientôt place à des dispositions plus calmes et de nature à favoriser le succès de la Conférence projetée, - le Gouvernement Impérial est,

pour sa part, d'avis qu'il
serait possible de procéder dès
à présent à un échange fructi-
fique d'idées entre les
puissances dans le but:

a, de rechercher, sans
 retard, les moyens de mettre
un terme à l'accroissement
progressif des armements de
 terre et de mer, - question dont
 la solution devient évidemment
 de plus en plus urgente
 en vue de l'extension nou-
 velle donnée à ces arme-
 ments, et

b, de préparer les voies à
 une discussion des questions
 se rapportant à la possibilité
de prévenir les conflits armés
 par les moyens pacifiques
 dont peut disposer la diplo-
 matie internationale.

Dans le cas où les
puissances jugeraient le

moment actuel favorable à
la réunion d'une Conférence
sur ces bases, il serait certaine-
ment utile d'établir entre
les Cabinets une entente au
sujet du programme de ses
travaux.

Les thèmes à soumettre à
une discussion internationale
au sein de la Conférence pour-
raient, en traits généraux, se
résumer comme suit:

1. Entente stipulant la
non-augmentation, pour un
terme à fixer, des effectifs
actuels des forces armées de
terre et de mer, ainsi que
des budgets de guerre y affé-
rents; étude préalable des voies
dans lesquelles pourrait même
se réaliser, dans l'avenir, une
réduction des effectifs et des
budgets ci-dessus mentionnés.

2. Interdiction de la mise

en usage, dans les armées et les flottes, de nouvelles armes à feu quelconques et de nouveaux explosifs, aussi bien que de poudres plus puissantes que celles adoptées actuellement, tant pour les fusils, que pour les canons.

3., Limitation de l'emploi dans les guerres de campagne des explosifs d'une puissance formidable, déjà existants, et prohibition du lancement de projectiles ou d'explosifs quelconques, du haut des ballons ou par des moyens analogues.

4., Défense de l'emploi dans les guerres navales de bâtimens-torpilleurs sous-marins ou plongeurs, ou d'autres engins de destruction de la même nature; engagement de ne pas construire à l'avenir de navires de guerre à

épuron.

5. Adaptation aux guerres maritimes des stipulations de la Convention de Genève de 1864, sur la base des Articles Additionnels de 1868.

6. Neutralisation, au même titre, des navires ou chaloupes, chargés du sauvetage des naufragés pendant ou après les combats maritimes.

7. Révision de la déclaration concernant les lois et coutumes de la guerre, élaborée en 1874 par la Conférence de Bruxelles et restée non ratifiée jusqu'à ce jour.

8. Acceptation en principe de l'usage des bons offices, de la médiation et de l'arbitrage facultatif, pour des cas qui s'y prêtent, dans le but de prévenir des conflits armés entre nations; entente

au sujet de leur mode
d'application et établissement
d'une pratique uniforme dans
leur emploi.

Il est bien entendu que
toutes les questions concernant
les rapports politiques des Etats
et l'ordre de choses établi par
les traités, comme en général
toutes les questions qui ne
rentreront pas directement dans
le programme adopté par les
Cabinets, devront être absolu-
ment exclues des délibérations
de la Conférence.

En Vous adressant, Monsieur
la demande
de bien vouloir prendre au su-
jet de ma présente communication
les ordres de Votre Gouvernement,
je Vous prie en même temps de
porter à sa connaissance que -
dans l'intérêt de la grande
cause qui tient si particu-

lièrement à cœur à mon
Auguste Maître, Sa Majesté
Impériale juge qu'il serait
utile que la Conférence ne
siège pas dans la capitale
de l'une des grandes puis-
sances, où se concentrent
tant d'intérêts politiques
qui pourraient, peut-être,
réagir sur la marche d'une
œuvre à laquelle sont ~
intéressés à un égal degré
tous les pays de l'univers.
Veuillez recevoir, Monsieur

H.
Légation Impériale
de Russie

Berne, le 4/6 Janvier 1899

N^o 14.

Monsieur le Président

Je m'empresse, chargé par mon
Gouvernement, de transmettre ci-près
à Votre Excellence copie d'un note
en date du ~~30 Décembre 1898~~^{14 Janvier}, adressée
par ordre Supérieur par Son Excellence
le Comte Mouraviev, Ministre des
Affaires Etrangères, aux Représentants
des Puissances accrédités près la
Cour Impériale et contenant une
invitation à un échange préalable
d'idées entre les Puissances au sujet
du programme des travaux de la
Conférence destinée à rechercher
les moyens de mettre un terme
au développement progressif des

Son Excellence

Monsieur Müller

etc etc etc.

armements actuels et d'assurer à
tous les peuples les bienfaits d'une
paix réelle et durable.

Veuillez agréer, Monsieur le
Président, l'assurance de ma très
haute considération. —

O. Stalensky